

Horaires et jours de classe :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de :

8 h 55 à 11 h 55 et 13 h 45 à 16 h 45

L'accueil se fait 10 minutes avant le début de la classe. Le portail est donc ouvert de 8 h 45 à 8 h 55 et de 13 h 35 à 13 h 45.

Locaux :

Les quatre classes se situent dans un seul bâtiment de l'école. Les entrées et les sorties des élèves se font du côté Rue des Jardiniers.

Les locaux de l'accueil périscolaire se situent au rez-de-chaussée du bâtiment. Les locaux de la cantine se situent près de la mairie.

Règlement intérieur :

Il devra être adopté lors du premier conseil d'école. Vous en prendrez connaissance par l'intermédiaire du cahier de liaison et il devra être signé.

Liaison école-famille :

Merci de privilégier la communication par mail : ce.0011115g@ac-lyon.fr

Un cahier de liaison existe pour toute information et communication entre les enseignants et les parents. Ce cahier doit rester dans le cartable de votre enfant.

Une réunion d'information aura lieu au sein de chaque classe en septembre. La date vous en sera communiquée par l'enseignant via le cahier de liaison.

Personnel éducatif

Enseignantes titulaires :

PS : **Nicole BERNE-CHATELLET** les lundis et mardis, complétée par Julie DEJOUX les jeudis et vendredis

PS-MS : **Nathalie BOUQUIN** les lundis, mardis et jeudis, complétée par Maud BAYON SEUX le vendredi

MS-GS : **Sylvie LO PRESTI** les lundis, mardis et vendredis, complétée par Maud BAYON SEUX le jeudi

GS : **Valérie DEGRANGE** tous les jours

ATSEM : Carine ROSTAINGT PS, Dominique PUIPIER PS-MS, Maryline BERTHIER MS-GS, Sylviane JACQUINOT GS

AESH : Ingrid WITKOWSKI

Rased (Réseau d'aide spécialisé aux élèves en difficulté)

Enseignante spécialisée : Stéphanie FLACHART
Psychologue E. N. :

mail : antenne.rased.@ac-lyon.fr

Assurances :

Vous avez le choix entre votre assurance ou une assurance type MAE (vous pouvez demander un bulletin d'adhésion aux enseignantes).

Dans tous les cas, dans votre assurance doivent figurer deux points précis : la **responsabilité civile** et la **garantie individuelle accidents**. Veuillez remettre le

plus rapidement possible un document attestant de ces deux points.

Absences :

Les consignes officielles insistent sur l'assiduité scolaire, ainsi dès qu'un élève cumule 4 demi-journées d'absences injustifiées dans le mois (absences non justifiées par la famille ou justifiées par un motif jugé irrecevable), un courrier d'avertissement est envoyé à la famille et l'inspection académique est prévenue.

En cas d'absence, il faut prévenir l'école par téléphone ou par mail (ce.0011115g@ac-lyon.fr) **dès le matin.**

En cas de rendez-vous médical ou paramédical en cours de journée, les parents peuvent venir chercher leur enfant et doivent penser à prévenir les maîtresses par écrit. Pour entrer dans le bâtiment durant les horaires de classe, merci de vous présenter au portail et de sonner.

Sou des écoles :

Il organise des manifestations dans l'année afin de financer des sorties pédagogiques, La présidente est Mme TOURNIER.

Mail :

presidentsoudesecolesmontmerle@gmail.com

Représentants des parents d'élèves :

Elus par les parents, ils sont le lien privilégié entre les parents, l'équipe enseignante et le service Education de la mairie ; ils siègent au conseil d'école.

Les représentants de l'année 2022-2023 seront élus lors d'un vote (dont les modalités vous seront communiquées ultérieurement) fin octobre.

Mail : parents.matmontmerle@gmail.com

PERISCOLAIRE

Le règlement complet des services périscolaires se trouve sur **le portail famille** du site de la mairie de Montmerle : www.mairie-montmerle.fr

Restaurant scolaire :

Il est géré par la mairie de Montmerle. Pendant le temps méridien, les enfants de l'école maternelle mangent de 12h à 12h30, puis ils sont surveillés dans la cour de l'école par le personnel de la mairie et les ATSEM jusqu'à 13h35.

Pour inscrire votre enfant rendez-vous sur le Portail Famille (site de la mairie).

Accueil périscolaire :

L'accueil périscolaire est géré par la mairie. Pour tous renseignements et changements imprévus appelez au : **06 75 19 04 40**
Il fonctionne chaque jour de classe, le matin de 7 h 30 à 8 h 45 (pas d'arrivée après 8h35) et l'après-midi de 16 h 45 à 18 h 15. Les

enfants sont accueillis par les ATSEM de l'école qui proposent des activités.

Ecole élémentaire de MONTMERLE

(du CP au CM2) :

directeur : M.CARRAZ

tel : 04 74 69 36 10

Décharge de direction :

La directrice, madame BOUQUIN, bénéficie d'un quart de décharge le vendredi. Il est donc préférable de la contacter ce jour-là.

Vacances scolaires :

Automne : **vendredi 21 octobre 2022 au lundi 7 novembre 2022**

Noël : **vendredi 16 décembre 2022 au mardi 3 janvier 2023**

Hiver : **vendredi 3 février 2023 au lundi 20 février 2023**

Printemps : **vendredi 7 avril 2023 au lundi 24 avril 2023**

Les classes vaqueront le **vendredi 19 mai 2023**

Vacances d'été : **fin des cours vendredi 7 juillet 2023**

Le départ a lieu après la classe du jour indiqué. La reprise a lieu le matin du jour indiqué.

ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE MICK MICHEYL

Rue des Jardiniers
01090 MONTMERLE SUR
SAONE

Tél. : 04 74 69 43 84

Mail. : ce.0011115g@ac-lyon.fr

Année scolaire 2022-2023

